



REGLES LOCALES 2022

Hors Limites

- ✓ En l'absence de piquets blancs, les clôtures, murs, barrières ou alignements de barrières, la route entre 1 et 2 sont hors limites. R-18.2

Conditions anormales du parcours.

1 - Obstructions inamovibles (Drop sans pénalité R-16.1)

- ✓ Les plantations accompagnées d'un tuteur et/ou leurs étais.
- ✓ Les berlinoises des bunkers. (trous No 2, 3, 11) hors obstacle.
- ✓ Les escaliers des bunkers.
- ✓ Les têtes d'arroseurs, les grilles des drains et les dénivelés créés par ces systèmes.
- ✓ Les marques de parcours si elles ne sont pas amovibles.
- ✓ Les mobiliers de parcours (bancs, panneaux et lave-balles).
- ✓ Les tas de résidus de tontes et de carottage
- ✓ Les parterres aménagés de plantations.
- ✓ Les drains.
- ✓ Les portions de chemin empierrés et escaliers
- ✓ Supports de râteaux

2 - Terrain en réparation (Drop sans pénalité R-16.1)

- ✓ Les ravines dans les bunkers.

Zones à pénalité des trous N° 5, 13 et 17

- ✓ Trou n°5 : le bord gauche de la zone générale est une zone à pénalité (piquets rouges). Appliquer la règle R17.1 Le chemin à l'extérieur de la clôture est zone de jeu interdit. Appliquer la R-17.1 E (1 & 2)
- ✓ Une dropping zone est prévue (13 en arrière du départ bleu / 17 derrière le fossé), non obligatoire. Si votre balle termine dans l'eau sur ces trous, quel que soit son point d'entrée, vous avez deux possibilités :
 - 1/ Rejouer du départ (avec un coup de pénalité)
 - 2/ Jouer de la dropping zone (avec un coup de pénalité)Les dropping zones sont matérialisées par 4 boules noires

Téléètres et Jumelles

- ✓ Les appareils conformes à la règle R-4.3 a sont autorisés.

Rappels:

Retards R-5.3 Jeu Lent R-5.6 a : ATTENTION - Les règles fédérales seront appliquées